LETTRE D'UN BRETON, A UN DES PROSCRITS,

Sur le chef-d'œuvre de MM. Couthon, Hérault, Barère & compagnie; suivie de la description des honneurs incroyables rendus à Rennes, à la mémoire de Marat, le bon ami du peuple.

Le tout aux frais du défunt.

Requiescat in pace.



1793.

LETTRE
D'UN BRETON,
A UN DES PROSCRITS.

Rennes, 19 juillet.

JE n'ai point reçu, mon cher ami, mes bulletins par le dernier courrier. Seroit-ce aussi un crime de lire les bulletins ? J'ai seulement reçu une lettre datée du 3 juillet. La continuation de cette suppression des lettres & des papiers publics, est bien faite pour prouver aux français comment ils doivent compter sur l'acceptation d'une constitution, qu'on se tue à dire être déja approuvée dans une partie de la république. Nous n'avons pas encore délibéré sur icelle ; mais les démarches des gens à places, les lettres des montagnards, ministres &c. en général tout ce qu'on fait pour nous prouver que nous devons l'accepter d'emblée, tout cela, dis-je, nous donne au contraire beaucoup de défiance, & chacun dit de nous : il faut qu'elle soit bien mauvaise, puisqu'on emploie tant de moyens pour influencer le peuple. Je puis vous assurer que les gens qui sont ici payés pour cet œuvre,

gagnent bien leur argent, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe donnent beaucoup de mouvemens, car pour des proſélytes, ils n'en font gueres. Il y a des gens au contraire, qui ont pouſſé la défiance juſqu'à penſer qu'il ſe pourroit faire que le moyen d'exécution qu'on réſerve, fût d'établir un roi & un conſeil de régence qui ſeroit compoſé des 24 membres qui doivent conſtitutionnellement former le conſeil exécutif, & qui ſeroit préſidé par d'Orléans ou un autre de ſa famille, car rien de ſi aiſé que de les faire mettre ſur la liſte des candidats ; on a fait part de cette crainte à la ſociété, & on a demandé en conſéquence le renouvellement du ſerment de maintenir la république une & indiviſible, &c. ce qui a été accueilli avec acclamation. Pour moi, je ne fais qu'une réflexion, à laquelle les plus zélés ne m'ont pas encore répondu.

Je dis : on nous propoſe une conſtitution, j'aurois bien des choſes à dire ſur tous les articles qu'elle contient, & je n'aurai pas de peine à prouver qu'elle pourroit être meilleure & plus avantageuſe pour le peuple ; mais je veux bien la croire bonne ; je demande comment nous ferons pour la faire exécuter, puiſque dans le moment où nos repréſentans

nous la présentent & nous engagent si fort à l'accepter, nous ne pouvons pas les empêcher de la violer impudemment dans tous ses articles les plus essentiels; quels moyens aurons-nous de plus après qu'elle aura été acceptée, que ceux que nous avons actuellement? & combien ne devons-nous pas craindre, au contraire, que ceux qui la violent avec autant d'effronterie, & qui se sont réservés d'arrêter les moyens d'exécution après son acceptation, n'arrangent ces moyens, de manière à pouvoir augmenter, diminuer, suspendre, limiter les articles à leur gré? Alors il ne nous restera aucuns moyens de nous plaindre, pas même de possibilité d'assembler les sections ou les assemblées primaires; il faudra donc que le peuple se lève en masse; car s'il ne le fait que par parties, il sera écrasé, & il est impossible qu'il y ait assez d'accord pour qu'il se lève en masse; ainsi il faudra qu'il subisse le joug qu'on voudra lui imposer, sous peine d'être déclaré rebelle à la loi & traître à la patrie; ainsi voila le despotisme organisé constitutionnellement. Il y a en vérité tant de choses à dire contre cette constitution, que je ne suis point étonné que les gens intéressés à la faire accepter se démenent si fort pour y parvenir.

Nous apprîmes avant-hier après-midi, avant l'arrivée du courrier, (car grâce au décachetement, il n'arrive plus qu'après minuit) la mort fameuse du trop fameux Marat. En vérité, si, comme les gens du 2 septembre, du 10 mars, &c. il étoit possible d'approuver les assassinats, je voudrois féliciter celle qui a commis celui-ci, de nous avoir délivré d'un monstre qui a fait autant de mal à la France; ce n'est pas que j'imagine qu'il fût dans le secret des meneurs; mais il avoit l'adresse de s'en servir, & lui la bassesse de les servir; quoi qu'il en soit, il étoit assez naturel qu'un homme qui aimoit autant le sang, se fût noyé dans le sien. Cette nouvelle qui fut lue à l'assemblee générale du département dont la salle étoit pleine, y fut reçue avec les plus vifs & les plus bruyans applaudissemens; il sembloit qu'on étoit délivré d'un grand fardeau: on entendoit de tous côtés... *Ah! il est donc mort, Dieu soit béni; Dieu est juste, & le crime est toujours puni tôt ou tard.* Nos jeunes gens ont voulu célébrer cette mort à leur manière, ils commencèrent en conséquence dès le soir à le recommander aux prières de ses bons amis, ils allèrent à la porte de chacun d'eux, & les Talhouet, Ellas aîné & Just on

aîné, ne furent pas oubliés. Leur charrivari dura une partie de la nuit. Hier au matin on fit sa représentation, le sarcophage étoit élevé majestueusement sur *une civière* placée sur le portique du ci-devant présidial ; aux quatre coins étoient placés quatre magnifiques candelabres formés de *vessies de cochon* ; au pied du catafalque , on distinguoit un superbe bénitier , ayant pour vase le baquet de la caserne , & pour goupillon un balai ; le tout étoit accompagné des différens attributs qui caractérisent les vertus morales & chrétiennes du défunt , avec les inscriptions relatives à ses actes de bienfaisance , d'humanité & d'amour de la paix.

Le catafalque resta ainsi exposé aux yeux du public , qui s'y rendit en foule pendant toute la journée , jusqu'à neuf heures du soir , heure fixée pour le convoi. Les deux places étoient couvertes des citoyens & citoyennes qui attendoient avec impatience l'heure de la cérémonie ; à neuf heures précises , le convoi partit ; il étoit précédé par un homme vêtu en diable , frappant avec un bâton sur un tambour de fer, en signe de l'heureux caractère du défunt ; derriere ce tambour , venoit au lieu de croix, la représentation d'une

guillotine, en mémoire de tous les citoyens & citoyennes qu'il avoit fait ou qu'il comptoit faire guillotiner; aux deux côtés de la guillotine, deux espèces d'enfans de chœur portoient deux flambeaux funébres, auxquels étoient attachés des banderoles, portant ces inscriptions : *il est mort*, ENFIN, *quel malheur qu'il ait* TANT VÊCU; venoit ensuite un grouppe de ses bons amis les sans-culottes, dont un portoit une banniere sur laquelle on lisoit: *il nous avoit promis des culottes, il n'en fit faire que pour lui.* Derriere ce grouppe, marchoit deux à deux un corps nombreux représentant le clergé, portant pour chappe *des draps sales*, placés comme les sacs des pénitens. Des musiciens chantoient en faux-bourdon, un *libera* fait exprès pour la cérémonie, & analogue aux besoins du défunt; le chant étoit composé de clarinettes, violons sans âmes, poëles, bassins, &c. immédiatement derriere les musiciens, paroissoit le sarcophage sur sa civiere, portée par deux braves sans-culottes, plians sous le poids des faveurs du défunt. On voyoit son image à visage decouvert; on avoit joint aux traits naturels de sa figure, tous ceux qui pouvoient donner une idée de la beauté de son âme & de son caractère. Il étoit vêtu

de la chemise rouge des guillotinés, il éto..
chaussé en brodequins de soufre, en signe de regret de n'avoir pu avant sa mort lui donner la question pour apprendre de lui toutes les belles choses dont il étoit le confident. Il étoit coëffé d'un bonnet inquisitorial; d'une de ses mains, il tenoit en l'air un poignard avec lequel il menaçoit encore les 260 mille têtes, & plus, qu'il se proposoit d'immoler pour son plaisir; il regardoit d'un œil de désespoir son autre main, qui tâchoit de retenir un reste d'assignats qui lui échappoit. Sa tête étoit appuyée sur un tas de journaux, sur lesquels on lisoit : *journal de la Montagne, le Pere Duchesne, Bulletins de l'assemblée, le journal des Hommes Libres*; les coins du poële étoient portés par les rédacteurs de ces feuilles, qui regardoient avec complaisance les assignats échappés au défunt. Le cortège étoit suivi par tous ses amis de la montagne, & terminé par une foule immense de peuple. Après avoir parcouru toutes les rues de la ville, on se rendit sur la place de la loi, où le corps fut placé sur un bûcher formé de journaux dans son genre, & brûlé sans fagots, en présence du peuple, qui ne cessa de crier : *vive la république, une & indivisible, au diable*

les hommes de sang, les Marat & *les factieux.* Ainsi se termina la cérémonie qui nous a rappellé celle du parlement des Ramoneurs. En vérité, mon cher ami, cette scène qui peint bien le caractere des Français, étoit nécessaire pour nous distraire un moment des idées noires dont nous sommes accablés.

Il n'y a pas de moyens qu'on n'emploie pour faire rétracter nos autorités constituées de leurs arrêtés ; & comme si les faiseurs étoient sûrs de leur coup, ils ont annoncé d'avance cette rétractation, & le véridique Charles Duval a écrit à ce sujet une lettre de félicitation aux Rennois ; il est cependant exactement vrai que la force départementale de l'Ille & Vilaine n'a pas songé à revenir, qu'ils n'ont été quittés que par le fils d'un membre de la montagne, qui s'en est allé pour ne pas encourir la colere de M. son pere, & qui a entraîné dans sa fugue trois de ses camarades, qu'on regarde comme lui comme des gens déshonorés, tandis qu'il en part de différens côtés pour rejoindre, & que de Rennes seulement, il en est parti huit depuis trois jours pour rejoindre les autres. Le bataillon des côtes du Nord est également parti ; cependant, dans l'état

remis par le miniſtre de l'intérieur des départemens en inſurrection, il ne compte en Bretagne que celui du Finiſtère. Si ſon rapport eſt auſſi exact pour les autres départemens, comme nous devons le croire, nous devons compter au moins ſur 60 départemens en inſurrection. Il en de même de l'arrêté des autorités conſtituées ; avant-hier on a mis à la diſcuſſion, je ne ſais pourquoi, la queſtion de ſavoir ſi on ſe rétracteroit ; & la matière très-amplement diſcutée par tous les membres dont quelques-uns donnerent d'excellentes raiſons, & après un appel nominal, il ne s'eſt trouvé que trois membres de toutes nos autorités conſtituées réunies qui aient rétracté leur arrêté, & ces membres ſont Talhouet, Ellas aîné, & Juſton aîné ; vous les connoiſſez, ainſi, je n'ai rien à vous en dire. Cette fermeté des corps adminiſtratifs a été univerſellement applaudie.

Nantes n'eſt pas tranquille, il eſt menacé d'un côté par les brigands de la Vendée, & l'autre par l'armée combinée de Biron & de Canclaux, qui paroiſſent plus diſpoſés à marcher contre Nantes que contre les brigands. Gilet, Merlin & compagnie ont deſtitué Beiſſer pour le remercier d'avoir défendu cette ville

contre les brigands; ils lui ont écrit une lettre à laquelle il a répondu en vrai républicain, & il leur dit en toutes lettres que la différence qu'il y a entre eux & lui, c'eſt qu'ils protègent les rebelles de la Vendée, & que lui, il les a battu; il ajoute, au ſurplus, qu'ils ſont ſans qualité, parce que leur miſſion eſt finie. Je vous ferai paſſer cette lettre dès que je l'aurai.

Il paroît, au reſte, que nos affaires vont fort mal de tous les côtés, vis-à-vis des ennemis extérieurs, qui, malheureuſement, ne craignent point les décrets d'accuſation, ni le comité de ſalut public, ni le tribunal révolutionnaire.

Adieu, mon cher ami, je vous aime de tout mon cœur.